



Santé - Social

Fédération Française de la Santé,
de la Médecine et de l'Action Sociale



Croix-Rouge Française.

Compte rendu de la CPN du 13 juin 2019

Négociateurs CFE-CGC : LOIZEAU Sophie, TORTUYAUX Catherine,
DEHARO Xavier.

PROJET D'ACCORD QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Position de la Direction :

Nouvelle version d'une proposition d'accord inscrite dans une vision globale (systémique) des progrès sociaux et managériaux à opérer à la CRf.

Note de la direction: Le présent projet accord QVT a pour objectif de donner une vision globale des pistes d'actions visant à améliorer la qualité de vie au travail des salariés. Certaines mesures sont à l'état de projet, dont les contours et modalités de mise en œuvre sont en cours d'étude afin d'apporter une cohérence dans la déclinaison des actions par filière. Il s'agit ici de proposer un cadre d'échange avec l'ensemble des organisations syndicales sur les différentes thématiques du présent document. Un état plus détaillé des mesures et de chiffrage associé sera présenté dans une seconde version lors de la prochaine CPN.

Poursuite de l'examen des chapitres de l'accord reportée au 4 juillet pour une séance extraordinaire.

Position de la CFE/CGC :

Nous approuvons la nouvelle logique plus globale affichée derrière ce support. Nous en appelons de façon plus systématique à un chiffrage des objectifs derrière les actions et à la définition d'indicateurs de suivi pertinents pour chacune.

Nous espérons que les ambitions exprimées par la DRH, Madame BALLERO, soient bien partagées par la Gouvernance et la Direction Générale de façon à ce qu'elle aille au bout et que l'accord susmentionné notamment, ne soit pas « personnalité dépendante ».

DECOMPTE DES JOURS DE CONGES EXCEPTIONNELS

Depuis juillet 2018, la CRf a instauré une harmonisation des pratiques sur un format de calcul en jours ouvrables qui s'est révélé moins favorable aux salariés des structures qui appliquaient auparavant le décompte en jours ouvrés.

L'Article 7.2.1 de notre CC : prévoit un nombre de jours d'absence exceptionnelle qui ne varie pas alors que les Congés Payés ont, eux, changé (passage de 25 à 30 par an).

Réflexion comparative sur les différents modes de calcul. (Exemples détaillés de décompte en jours ouvrés/ouvrables/travaillés ou calendaires). Il est rappelé que la logique de ces absences n'est pas celle des C.P. C'est une logique d'autorisation d'absence et non un capital congé autorisé.



CFE-CGC Santé-Social
39 rue Victor Massé - 75009 Paris
tél. 01 48 78 49 49 - fax 01 40 82 91 31
federation@cfecgc-santesocial.fr

www.cfecgc-santesocial.fr



Pratique transitoire actuelle pour éviter l'imputation obligatoire d'un C.P certes pas légale mais souvent la solution imposée par des RH dans le cas où le dernier jour d'absence tombe un vendredi.

A venir pour la prochaine CPN un nouveau texte corrigeant l'article 7.2.1, qui intégrera l'actualité législative (handicap, pacs., et la proposition d'un mode de calcul simple et équitable des jours de congés exceptionnels.

POINT SUR LES FRAIS PROFESSIONNELS

Position de la Direction :

Présentation de Mme CHABOCHE, Directrice de transition arrivée en mars 2019 en renfort sur la partie paie.

La plateforme KDs mise en place par le service achats pour traiter des déplacements professionnels fait gagner de l'argent globalement à la CRf; cependant la prestation ne répond pas à toutes les utilisations (ex l'usage réalisé par les DSC).

La demande des différentes organisations syndicales de révision de l'augmentation du barème KM n'est pas entendable cette année à l'issue des accords NAO de 2019 mais une ouverture des négociations est possible pour 2020.

Position de la CFE/CGC et des autres O.S :

La question de la prime transport non appliquée dans certaines structures et déjà mentionnée à plusieurs reprises, reste d'actualité.

Il existe des écarts de remboursement des frais professionnels salariés et bénévoles (forfait repas midi et soir & tarif nuit d'hôtel à Paris) inexplicables. (cf une note interne de fin 2018 en direction des DL).

Des indemnités font défaut aux salariés familles d'accueil pour les déplacements à usage professionnel.

A revoir également le tarif de l'I.K pour les 2 roue, inchangé depuis longtemps (0,12 ct€/km).

4/ POINT DE LA REFONTE DE L'INTRANET - PARTIE RH

Il existe un projet de refonte globale de l'Intranet CRf mais la partie RH est suffisamment avancée et sera mise en ligne d'ici septembre.

Matthieu Chevrier, le Webmaster national, informe du renouvellement de la « Base Contact » au profit d'une base « Référentiel des populations » pour fin juin et explique le travail d'analyse sur les utilisations actuelles des pages du site (nombre de clics, nombre d'users/contributeurs actifs...) qui a conduit à les modifier et à revoir les itinéraires d'accès aux informations.

